

« L'exécutif : un comportement inacceptable »

8

JUSTICE

« Une justice efficace n'est-elle qu'une justice rapide et bon marché ? Quid de la qualité et de l'accessibilité ? » **Vincent MACQ**

1986

Le nouveau logiciel que l'on va implémenter dans les palais date de... 1986.

Magistrats : Vincent Macq nouveau président de l'UPM

Vincent Macq est le nouveau président de l'Union professionnelle de la magistrature. Pas du tout sur la même longueur d'onde que le ministre de la Justice.

• **Albert JALLET**

« **L**à, on est allé très loin. rétablir le dialogue et la réflexion sera difficile. » Vincent Macq est le nouveau président de l'Union professionnelle de la magistrature. Il parle de « son » ministre de la Justice, Koen Geens. Ce dernier enchaîne les réformes et semble se soucier de la base comme un poisson d'une pomme. Morceaux choisis.

Désillusion

« Pourtant cela avait bien commencé. Au début, il a fait forte impression. Il a reçu tout le monde, il a mis en confiance. Maintenant, c'est la désillusion. Il ne consulte personne, concocte ses réformes en comité restreint avec peu de magistrats à ses côtés. Ces gens devraient venir sur le terrain un mois, ils comprendraient certaines choses. »

Économies

« Il mène ses réformes avec comme seul fil rouge, réaliser des écono-

mies. Ce n'est pas interdit d'en faire mais ce n'est pas un objectif. Pire, il y a absence de réflexion sur les conséquences. Une justice efficace n'est-elle qu'une justice rapide et bon marché ? Quid de la qualité et de l'accessibilité ? »

Justice privée

« Il veut désengorger les tribunaux avec des modes alternatifs de résolution des conflits, comme la médiation. Très bien mais alors il faut que cela soit pris en charge par les

« Le ministre mène ses réformes avec comme seul fil rouge de réaliser des économies. »

finances publiques, comme au Canada. Parce que pour l'instant, c'est le justiciable qui paie. Tout le monde ne peut se le payer. Et ça, ça ne va pas. Il y a l'arbitrage aussi. Dange-

reux parce que c'est un pas vers une justice privée comme cela se pratique avec les grands cabinets d'affaires d'où est issu le ministre. Sera-ce comme cela peut se voir ailleurs ? Un service public plus ou moins accessible et de qualité moyenne. Et un privé, peu accessible et pas impartial ? En ne donnant pas les moyens à la Justice, il prépare le terrain pour ce type d'alternative. »

« Faute d'investissements et de moyens, on assiste à une lente dégradation de la Justice. Actuellement 40 places de magistrats parquet sont vacantes et il y a une réserve de 14 personnes. Cela commence pour les juges également.

C'est la même chose pour le personnel des tribunaux. On ne coule pas parce que les gens colmatent. C'est vicieux parce qu'en apparence, ça tourne quand même. Alors pourquoi changer ? Mais là, il y a urgence et nécessité. »

« Il active les réformes avec ses pots-pourris mais ou est la cohérence ? Exemple le plus visible : sa réforme de la cour d'assises. Il l'a détricotée parce que ça coûtait trop cher. Mais il faut savoir que ce sont les magistrats qui ont dû prendre leurs responsabilités sur le terrain pour déterminer ce qui allait encore en cour d'assises ou pas. Maintenant, il revient en arrière et parle de la mise en place de chambre criminelle. »

« L'autoritarisme s'installe quand un pouvoir prend le dessus sur un autre. Ici, l'exécutif a un comportement inacceptable quand un ministre, Koen Geens, dit qu'il ne respectera pas la loi, celle sur le cadre des magistrats. Ou qu'un secrétaire d'État, Théo Francken, explique devant les médias qu'il ne respectera pas une décision de Justice. L'exécutif doit comprendre qu'il n'est qu'un pouvoir sur les trois avec le législatif et le judi-

Justice en voie de régionalisation ?

La régionalisation

de la justice : fantasme ?

Pas sûr. Au Nord, on s'y prépare. Si elle devait intervenir maintenant, on sait qui y perdrait.

● **Albert JALLET**

Va-t-on vers une régionalisation de la justice ?

Macq ne l'affirme pas mais s'interroge. Il y a une évolution de la situation et du climat entre le Nord et le Sud qu'on ne peut ignorer.

La situation ? Au niveau des parquets, le Nord a plus de candidats que de places disponibles. Au Sud, c'est le contraire. « Leur cadre est rempli à 95 %. Chez nous, on est à 80 %. »

Au niveau des cadres, justement, le ministre ne veut plus en entendre parler. « Même si c'est dans la loi ! »

Et cette idée commence à percoler chez certains magistrats du Nord. Où l'on tient un discours très « ministériel » du style : « Les cadres, c'est dépassé, il faut raisonner en fonction des besoins, des spécificités... » Ce qui fait que la cohésion qui était la leur au niveau de tous les magistrats commence à se lézarder. Diviser pour mieux régner ?

Une chose est sûre : si une régionalisation de la justice devait intervenir maintenant et que chacun reprenait ses billes, on sait qui serait gagnant et qui serait perdant. Un scénario que l'on a déjà vécu dans d'autres secteurs de notre beau pays.

Autre point qui est aussi établi : dans les matières qui sont régionalisées, les Flamands avancent au

pas de charge.

Une nouvelle fois, certains se préparent tandis que d'autres n'y ont pas encore pensé.

Ce qui fait dire au président de l'UPM : « Il faut ouvrir les yeux de nos responsables politiques et les mettre devant leurs responsabilités. » ■

Voici quatre extraits de ce que sera le tribunal du futur tel que le conçoit le ministre Geens la semaine dernière.

« Sur le nouveau site Internet Just-on-Web, le citoyen consultera son dossier numérique de là où il se trouve : chez lui ou via un kiosque présent au greffe du tribunal. »

« Le personnel du greffe accompagnera administrativement le citoyen lors de la consultation de son dossier ou l'entame de sa procédure. La justice sera ainsi plus proche, sur un plan physique et numérique. »

« Le tribunal du futur devient également plus prompt. Ainsi, chaque action ne devrait plus durer plus d'un an et le fonctionnement de la justice doit être accéléré par l'optimisation des procédures, la numérisation, en ce compris l'usage de l'intelligence artificielle, ainsi que par une affectation efficiente des magistrats et du personnel judiciaire. »

Vincent Macq, aussi procureur du roi de Namur-Dinant, venait de nous expliquer que les tribunaux allaient recevoir un « nouveau » logiciel Mach. Il date de... 1986, il ne fonctionnera pas avec tous les services du parquet, tous les tribunaux (jeunesse...) et encore moins avec toute la chaîne judiciaire : des enquêteurs aux maisons de justice (avec des accès limités selon les acteurs), par exemple.

Flagrant décalage entre les projets d'un ministre et la réalité du terrain. ■ **A.J.**